



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER**Nombre de membres**

En exercice : 49
 Quorum : 25
 Présents : 38
 Votants : 42
 Ayant donné procuration : 04
 Absents/excusés : 07
 Représentés : /
 Démissions : /

Résultat du vote :

Pour : 38
 Contre : /
 Blancs et nuls : /
 Abstention : 04

Date de la convocation**19/11/2025****Objet de la délibération**

Eau potable :
Règlement de service

EXTRAIT DU REGISTRE
 des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
 DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 25 novembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le vingt-cinq novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : S. POPULAIRE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis, Mme GIORGGIANNI Rose-May (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. LEGE Pascal, Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), MME. TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETRE Brigitte (Saint Antoine), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane, M. BOURDAUD'HUI Jim.

Absents : M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Excusés : Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. LETOUBLON Albert (Mouthe), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac).

Procurations : Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée) ayant donné procuration à M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or) ayant donné procuration à M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet).

M. C. LIETTA Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement rappelle que la création du service de l'Eau nécessite l'élaboration d'un règlement de service. Le règlement a été élaborés et précisés lors de la commission Eau du 21 octobre 2025. Le règlement précise les points suivants :

- Dispositions générales
- Conditions d'abonnement à l'eau
- Demandes et résiliations d'abonnement
- Frais d'accès au réseau d'eau
- Gestion des branchements d'eau
- Responsabilités et modifications des branchement
- Règles générales concernant les compteurs
- Emplacement et protection des compteurs
- Remplacement et relevés des compteurs
- Fréquence et méthodes de relevé des compteurs
- Vérification et contrôle des compteurs
- Règles concernant les installations intérieures
- Conditions d'intégration des réseaux privés
- Individualisation des abonnements en habitat collectif
- Tarification et facturation des consommations
- Règles de paiement et réclamations
- Interruption de la fourniture d'eau
- Protection contre l'incendie
- Infractions et poursuites

Le règlement de service est présenté à l'assemblée et tous les conseillers communautaires ont été destinataires du document.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en a délibéré, en présence de tous les membres présents, moins 4 abstentions, décide :

- **D'approuver le règlement.**
- **D'autoriser le Président à le signer.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits, pour copie certifiée conforme,

**Le Président,
J.M SAILLARD**

